

3

DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE



Tous les citoyens qui vivent dans une démocratie ont des droits civiques et politiques garantis, qui sont généralement décrits dans un document juridique qui fait partie de la Constitution, comme une **charte des droits**. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à tous et protège la population des abus de pouvoir du gouvernement.

Un **droit** est un concept juridique (droit juridique) ou une liberté protégée. Pour obtenir des droits, il faut généralement les réclamer (par la voie des tribunaux, et même parfois en manifestant) ; ils ne sont pas toujours librement consentis. Les droits s'accompagnent de responsabilités. Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. C'est en quelque sorte une action qui doit être effectuée afin que certains droits soient respectés.

Au Canada, nos droits sont protégés par la **Charte canadienne des droits et libertés**. La Charte du Canada est admirée partout dans le monde et a inspiré de nombreux autres pays. La Charte contient sept articles distincts :

Les libertés fondamentales incluent la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Les droits démocratiques incluent le droit pour tout citoyen canadien de 18 ans et plus de voter et d'être candidat aux élections, ainsi que l'obligation, pour tout gouvernement, d'organiser des élections au moins tous les cinq ans et pour les élus de se réunir au moins une fois par an.

La liberté de circulation et d'établissement signifie que tout citoyen canadien a le droit de travailler et de vivre dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire du Canada. Les citoyens canadiens ont aussi le droit de demeurer au Canada, d'en sortir et d'y revenir librement.

Les garanties juridiques comprennent notamment le droit, pour tout citoyen canadien, d'être informé de son droit d'avoir recours à un avocat en cas d'arrestation, d'être jugé dans un délai raisonnable et d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable.

Les droits à l'égalité comprennent notamment le droit, pour tout citoyen canadien, de ne pas subir de discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'âge ou de déficiences mentales ou physiques.

Les droits sur les langues officielles comprennent notamment le droit pour tout citoyen canadien d'utiliser l'anglais ou le français dans ses communications avec le gouvernement fédéral du Canada et certains gouvernements provinciaux.

Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité comprennent notamment le droit, pour toute personne appartenant à une minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire, d'être instruit dans sa langue.

LEÇON 3 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

QUESTIONS D'ORIENTATION

Quels sont mes droits en tant que Canadien ? Quelles sont les responsabilités qui accompagnent mes droits ?

BUT

Pour être de bons citoyens, les Canadiens doivent comprendre leurs droits et responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves explorent leurs droits à l'école, en tant qu'élément de départ d'une discussion sur les droits et libertés dans une démocratie. Les élèves examineront les articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*, incluant les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, les droits à l'égalité, les droits relatifs aux langues officielles du Canada et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Dans le cadre d'une course au trésor, les élèves exploreront la Charte afin d'en développer une meilleure compréhension. Dans l'activité de conclusion, les élèves réfléchiront aux responsabilités qui accompagnent leurs droits.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- décrire mes droits et responsabilités à l'école, et en quoi ils sont importants ;
- donner des exemples de la façon dont la *Charte* influe sur ma vie et pourquoi elle est importante ;
- expliquer pourquoi la *Charte canadienne des droits et libertés* a une portée et une signification différentes pour des personnes et des groupes différents ;
- décrire les responsabilités qui accompagnent mes droits et libertés ;
- expliquer l'importance des principes d'équité, de droits de la personne et de participation démocratique.

INTRODUCTION

Droits c. responsabilités

1. Discutez du concept de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école. Un droit est une liberté qui est protégée. Quelques exemples :

- Le droit d'apprendre et de recevoir une éducation
- Le droit de s'exprimer
- Le droit à un établissement propre et sécuritaire
- Le droit d'être traité équitablement et avec respect
- Le droit de se faire ses propres amis

2. Soulignez le fait que ces droits viennent avec des responsabilités. Une responsabilité est un devoir, une obligation ou une attente quant à la façon dont vous devez agir.

Passer en revue le code de conduite de l'école (vous le trouverez sur le site de l'école ou du conseil scolaire ou dans l'agenda des élèves). Reliez les responsabilités des élèves à la liste des droits créée en classe, et étoffez-les, au besoin.

3. En petits groupes, demandez aux élèves de dégager une liste d'attentes s'appliquant aux élèves et aux enseignants qui pourraient être ajoutées au code de conduite de l'école.

4. Ensuite, faites le point avec l'ensemble de la classe.

Questions :

- Pourquoi est-il important de connaître vos droits ?
- Pourquoi est-il important de connaître vos responsabilités ?
- Pourquoi est-il important d'être un élève responsable ? En quoi cette façon d'agir contribue-t-elle au bien-être de la communauté scolaire ?
- Pensez-vous que les élèves connaissent leurs droits et responsabilités à l'école ? Comment pourrait-on les sensibiliser davantage ?

ACTIVITÉS

1. Distribuez la fiche 3.1 (*Vrai ou faux?*) afin d'évaluer les connaissances des élèves sur les droits au Canada.

2. En classe, examinez les principaux articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>). Vous pouvez utiliser le document 3.2 ou les diapositives 3.

3. Les élèves participeront à une course au trésor (fiche 3.3) en se servant du résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés* (Document 3.2). Le but de cette activité est d'aider les élèves à interpréter la Charte et à comprendre ce qu'elle signifie pour différents groupes. Accordez aux élèves suffisamment de temps pour faire l'activité de façon indépendante, et ensuite pour partager leurs réponses en groupes de deux ou en petits groupes.

Autre activité

Individuellement, en groupe de deux ou de plusieurs élèves, demandez à ces derniers de produire une affiche ou une brochure (à leur guise) visant à informer les nouveaux arrivants au Canada de leurs droits.

Exemples de critères :

- Choisissez trois droits qui, selon vous, sont les plus importants pour de nouveaux arrivants au Canada.
- Trouvez un titre accrocheur qui attirera l'attention de votre public cible.
- Utilisez des symboles permettant d'expliquer ces droits aux élèves qui sont en apprentissage du français.
- Les titres doivent être pertinents et refléter le droit choisi.

CONCLUSION

En paires ou en petits groupes, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 3.4. Ensuite, faites le point en classe.

Lancez une dernière discussion sur les droits et les responsabilités, ou demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- Est-il important que les citoyens soient des membres responsables de la société ?
- Selon vous, quelles sont les responsabilités et quels sont les droits les plus importants et pourquoi ?
- Pourquoi les principes d'égalité et de diversité sont-ils importants ? Comment se reflètent-ils dans la Charte ?

CONSEILS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Vous pourriez inviter le directeur ou le directeur adjoint en classe afin de lui exposer les attentes ou responsabilités additionnelles formulées par les élèves pour le code de conduite de l'école, ou trouver des façons de sensibiliser davantage les élèves à leurs droits et responsabilités.
- Les règles de la classe devraient-elles être mises à jour ? Reformulez-les avec vos élèves en utilisant le format suivant : « J'ai le droit de.... et j'ai la responsabilité de... »

ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE

Demandez aux élèves de répondre à la question suivante, individuellement, aux fins d'évaluation :

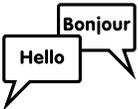
Question : De tous les droits prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, lequel considérez-vous le plus important pour vous et dans votre vie ?

FIGHE 3.1 : VRAI OU FAUX ?

Les énoncés suivants sont-ils vrai ou faux au Canada ?

Énoncé	Vrai/Faux
Tout citoyen, âgé de 14 ans et plus, peut voter lors d'une élection.	
Les citoyens peuvent communiquer avec leur gouvernement dans la langue officielle de leur choix.	
J'ai le droit de dire tout ce que je veux, même si mes paroles sont irrespectueuses.	
Les citoyens sont libres de déménager dans une autre province ou un autre territoire pour améliorer leur sort.	
Si je commets un crime, je dois attendre une éternité avant de subir mon procès.	
Les citoyens peuvent se voir refuser un emploi s'ils appartiennent à une certaine religion.	
J'ai le droit de manifester, de tenir des pancartes et de faire du bruit afin de défendre un enjeu qui me tient à cœur.	
J'ai le droit d'aller dans n'importe quelle école, peu importe la langue que je parle et la langue de l'école.	
Les médias peuvent rapporter tout ce qui se passe au Canada.	
Si je suis accusé d'un crime, je suis présumé innocent jusqu'à ce que l'on prouve le contraire.	

DOCUMENT 3.2 : POINTS SAILLANTS DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

	Points saillants	Exemples
 <p>Libertés fondamentales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous avez le droit de prier et de pratiquer votre religion à votre façon, ou de ne pas prier du tout. Vous avez la liberté de vous faire vos propres opinions. Vous avez la liberté d'exprimer vos opinions. Les médias sont libres de rapporter tout ce qui se passe au Canada. Vous pouvez organiser des manifestations pour exprimer votre mécontentement. Vous pouvez choisir vos propres amis. 	<p>Vous ne pouvez pas être puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>Droits démocratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez voter lors d'une élection. Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez vous présenter comme candidat pour devenir politicien. Le gouvernement doit tenir des élections tous les cinq ans ou moins. Les gouvernements élus doivent se réunir au moins une fois par an. 	<p>Vous pouvez vous présenter comme candidat dès que vous atteignez l'âge de 18 ans.</p>
 <p>Liberté de circulation et d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez vivre et habiter dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré. 	<p>Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré.</p>
 <p>Garanties juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes arrêté, vous devez être informé de votre droit de consulter un avocat. Le cas échéant, vous devez être traduit en justice dans un délai jugé raisonnable. Vous êtes considéré innocent jusqu'à preuve du contraire. 	<p>Vous bénéficierez d'un procès juste et équitable si vous êtes accusé d'un crime.</p>
 <p>Droits à l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous ne pouvez pas être traité injustement pour des motifs liés à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la religion, au sexe, à l'âge ou aux capacités physiques ou mentales. 	<p>Vous ne pouvez pas être exclu d'une activité en raison de votre handicap.</p>
 <p>Langues officielles du Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez parler ou écrire au gouvernement fédéral en anglais ou en français. C'est également le cas pour certains gouvernements provinciaux. 	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>Droits à l'instruction dans la langue de la minorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez faire vos études en anglais ou en français. 	<p>Vous pouvez fréquenter une école française en Alberta, si vous faites la preuve que vous êtes francophone ou si un parent ou un frère ou une sœur a suivi ses études en français.</p>

FICHE 3.3 : COURSE AU TRÉSOR

À l'aide la version originale d'un résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés*, trouvez des renseignements liés aux aspects suivants. Remplissez le tableau ci-dessous, dans vos propres mots.

Décrivez un droit que vous avez exercé (utilisé)	Décrivez un droit dont vous avez déjà entendu parler	Décrivez un droit qui protège l'éducation
Décrivez un droit qui protège les femmes	Décrivez un droit qui bénéficie aux pauvres	Décrivez un droit qui porte sur les lois
Décrivez un droit qui permet aux citoyens de choisir leurs politiciens	Décrivez un droit qui protège les Autochtones	Décrivez un droit qui protège les immigrants
Décrivez un droit qui soutient le rôle des médias dans la démocratie ?	Décrivez un droit qui vous permet de voyager dans d'autres pays	Décrivez un droit qui vous permet d'exprimer vos idées et opinions dans les médias sociaux

FICHE 3.4 : NOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

Pour chacun des droits suivants prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, trouvez la responsabilité correspondante.

Droit	Responsabilité
J'ai le droit de parler librement... mais j'ai la responsabilité <i>de ne pas prononcer de paroles qui pourraient faire du tort aux autres ou les blesser.</i>
J'ai le droit de rencontrer des gens en public ou en privé... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de pratiquer la religion de mon choix, ou de ne pratiquer aucune religion.... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit d'être ami ou de m'associer avec qui je veux.... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de voter aux élections (lorsque j'aurai 18 ans).... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de communiquer en anglais ou en français lorsque je reçois un service du gouvernement fédéral..... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit d'être traité équitablement, sans égard à la race, à mon origine nationale ou ethnique, à ma couleur, à ma religion, à mon âge, à mon sexe ou à mes capacités physiques ou mentales.... mais j'ai la responsabilité